
Programme de Sensibilisation

NPU MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES D'ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Organisation

Durée : 7 heures - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié d'adhérent MT71 : opérateurs et agents des secteurs de l'Industrie Commerce Bureau et BTP,

Tout salarié titulaire du certificat PRAP IBC devant en prolonger la validité.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

7 h minimum en présentiel sur 1 jour. Le face à face pédagogique peut être réparti en séances de 3 h 30 sur une à trois semaines en fonction des contraintes de l'entreprise.

Formation en entreprise. Nécessité de prévoir une salle de cours (chaises tables). Dans le cadre de cette formation le formateur et les stagiaires se rendront aux postes de travail afin :

- d'observer le travail réel et analyser les situations de travail
- d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 4 min. et à 10 max. par groupe.

Quelques sessions par an, programmation à la demande en intra exclusivement, sous 6 mois.

Compris dans la cotisation pour les adhérents.

ACCESSIBILITE :

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter la personne ressource handicap : emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74

Lorsque la formation a lieu dans l'entreprise, celle-ci assure l'accessibilité aux locaux de formation.



Objectifs pédagogiques

Être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Description

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Prérequis

Être titulaire du Certificat Acteur PRAP IBC délivré par une entité habilitée.



Modalités pédagogiques

- Méthode heuristique : échanges, questionnements, travail en sous groupe
- Méthode démonstrative : démonstrations, exposé interactif
- Méthode applicative : exercices, jeux de rôles, mises en situation en salle et aux postes de travail



Moyens et supports pédagogiques

- Support power point
- Matériel pédagogiques spécifiques PRAP IBC : petite caisse, cartons
- Outil INRS : vidéo, Bébert (squelette articulé plastique)
- Cahier d'exercices

Un support de cours sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).



Modalités d'évaluation et de suivi

Un « certificat d'acteur PRAP IBC » (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP,

Seront réalisés :

- Un positionnement / évaluation des acquis à l'entrée en formation.
- Une évaluation formative en continu.
- Une évaluation certificative par le biais d'une étude de cas en fin de formation.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage "maintien et actualisation des compétences (MAC)" tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative (IBC).

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation de fin de formation.



Tarifs

Etre titulaire du Certificat Acteur PRAP IBC délivré par une entité habilitée.



Modalités et délais d'accès

Tout salarié d'adhérent MT71 : opérateurs et agents des secteurs de l'Industrie Commerce Bureau et BTP,

Tout salarié titulaire du certificat PRAP IBC devant en prolonger la validité.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

7 h minimum en présentiel sur 1 jour.

Formation en entreprise. Nécessité de prévoir une salle de cours (chaises tables). Dans le cadre de cette formation le formateur et les stagiaires se rendront aux postes de travail afin :

- d'observer le travail réel et analyser les situations de travail
- d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 10 par groupe.



Informations sur l'accessibilité